

CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 14 Juin 2019 - 19h00

Présents : Xavier RELAVE, Angélique BEAUDOIN, Monique BILLAUD, Cédric COUDRE, Paula COUTELLIER, Jacques FOUCHER, Danièle GARAVOGLIA, Monique LEGRAS, Annette LELOUP, Marie-Annick MARCEAUX.

Absent excusé : Patrick FAUVELLE (procuration donnée à Monsieur Xavier Relave.)

Absent : Amaury DAVID.

Secrétaire de séance : Annette LELOUP.

Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 11/04/2019 :

Madame Angélique BEAUDOIN demande que ce chapitre soit ajouté à l'ordre du jour dans l'envoi des convocations.

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 11 avril est approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

Intervention de Monsieur Marceaux, Président de l'A.P.N. :

Celui-ci présente les objectifs et les réalisations en cours de l'association, dans le cadre de la convention signée avec la Mairie et en lien avec l'architecte chargé du diagnostic de l'Eglise.

Accueil et présentation de Madame Nadine ALLIMONNIER :

Suite à la décision du conseil municipal en date du 11 avril 2019, Monsieur le Maire accueille et présente Madame Nadine ALLIMONNIER, adjointe administrative, présente à la Mairie, le mardi et le mercredi matin.

Ajout d'un point à l'ordre du jour :

Monsieur le Maire propose d'ajouter, à l'ordre du jour, le point suivant : « la détermination et la répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire dans la perspective des élections municipales » ; les conseillers ayant reçu cette information en milieu de semaine. L'assemblée accepte, à l'unanimité, le rajout de ce point à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

• **ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2019 :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, la mise à disposition à titre gracieux de la salle polyvalente et de ses annexes de façon épisodique, voire régulièrement aux associations communales. Cette mise à disposition représente un coût pour la commune et doit être prise en compte dans le cadre de l'attribution des subventions allouées chaque année. L'utilisation de l'espace public est soumise à la mise en place d'une convention spécifique.

Chaque demande de subvention a été étudiée à réception du dossier de demande de subvention dûment rempli et des renseignements complémentaires ont été sollicités.

(Lors du débat, il est demandé que le vote pour l'attribution des subventions se fasse pour chaque demande.)

Madame Maire-Annick Marceaux, adjointe chargée des finances, présente les propositions de la Commission des Finances, concernant l'attribution des subventions :

- + Association pour le Patrimoine de Noyers : 500 € (voté à l'unanimité)
- + U.S Lorris Football Club : 150 € (voté à l'unanimité)
- + Club photo de Lorris : 100 € (voté à l'unanimité)
- + A.S.E.P Lorris : 100 € (voté à l'unanimité)
- + A.F.A.A.M : 45 € (voté à l'unanimité)
- + Musée de l'Horlogerie : 45 € (voté à l'unanimité)
- + Amicale des Pompiers de Lorris : 45 € (voté à l'unanimité)
- + Association des secrétaires de Mairie : 45 € (voté à l'unanimité)

• **ADHESION F.A.J/F.U.L :**

Monsieur le Maire présente le bilan des fonds versés l'année dernière en faveur du F.U.L., les objectifs de cette adhésion et demande au Conseil de se prononcer pour l'année 2019.

Le montant de la cotisation par habitant reste inchangé par rapport à celui de 2018 à savoir :

F.U.L (Fonds Unifié Logement) : 0.77 €/habitant

F.A.J (Fonds d'Aide aux Jeunes) : 0.11 €/habitant

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion au FUL.

• **ISOLATION PHONIQUE DE LA SALLE ANNEXE A LA SALLE RAFFARD :**

Monsieur le Maire présente la nécessité d'engager des travaux d'isolation phonique et de remise aux normes de l'éclairage de la salle annexe occupée régulièrement par les associations communales et par des locations de groupes limités à 40 personnes.

Le montant total des travaux est estimé à 5607,74 € H.T, soit 6729,29 € T.T.C.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- adopte à l'unanimité la réalisation de ce projet
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives liées à ce projet.

• **DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS :**

Suite à la délibération du Conseil Municipal concernant le projet d'isolation phonique et de remise aux normes de l'éclairage de la salle annexe, Monsieur le Maire propose au Conseil de solliciter une participation financière dans le cadre du fond de concours attribué par la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, à hauteur de 80 % soit, 4486,20 € H.T.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- sollicite une demande d'aide, au titre du fond de concours attribué par la Communauté de Commune Canaux et Forêt en Gâtinais.
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives liées à ce projet.

• **REVISION ANNUELLE DES LOYERS COMMUNAUX :**

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire d'un logement communal destiné à la location. Il s'agit du logement de l'ancien presbytère dont la commune en assure l'entretien. Actuellement, le montant mensuel du loyer sans les charges est de 248,01 €.

L'augmentation annuelle est liée à l'indice de référence INSEE des loyers.

La Commission des Finances propose d'augmenter le loyer en fonction de l'indice INSEE, et d'appliquer le pourcentage d'augmentation de 1.74 %, soit une augmentation de 4.32 €.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de fixer le loyer au montant suivant : Logement ancien presbytère : 252,33 € mensuel.
- dit que cette tarification entrera en vigueur le 1er juillet 2019.

- **DESERTIFICATION MEDICALE :**

Monsieur le Maire propose une motion suite à la décision du Gouvernement d'exclure la région Centre-val de Loire du bénéfice du relèvement du numerus clausus applicable aux étudiants admis en seconde année de médecine générale. Il rappelle l'urgence de mesures susceptibles d'améliorer l'accès aux soins et invite le Conseil a demandé instamment au gouvernement de revoir sa position en permettant à la région de pouvoir bénéficier du relèvement du numéus clausus.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de motion.

- **MODIFICATION BUDGETAIRE AU BUDGET PRINCIPAL 2019 :**

Madame Marie-Annick MARCEAUX, responsable de la Commission Finances, présente les modifications budgétaires proposées par la Commission des Finances :

DM n°1 : relative à la mise aux normes de l'éclairage de la Mairie et la salle annexe.

DM n°2 : relative à l'isolation phonique de la salle annexe.

DM n°3 : relative à la mise en réseau du deuxième poste de travail de secrétariat.

DM n° 4 : relative au matériel informatique pour le deuxième poste de secrétariat.

DM n° 5 : relative au remboursement de la caution suite au départ de la locataire d'un des deux logements communaux.

DM n° 6 : relative à la régularisation Voirie 2018 en charges de fonctionnement à la Communauté de Communes Canaux et Forêt en Gâtinais.

DM n°7 : relative à la décoration de la salle du Conseil Municipal.

Les différents approvisionnements des comptes concernés représentent un transfert de 14 650.13 € provenant du compte 615231.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité chaque modification budgétaire présentée.

- **DETERMINATION ET REPARTITION DES SIEGES AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DANS LA PERSPECTIVE DES ELECTIONS MUNICIPALES :**

Monsieur le Maire transmet au Conseil Municipal la proposition de délibération présentée lors du Conseil Communautaire du mardi 11 Juin 2019.

Après débat, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la motion suivante :

Le mardi 11 Juin 2019, le Conseil Communautaire Canaux et Forêt en Gâtinais a délibéré pour conserver la représentation des conseillers communaux selon la règle du tableau prévue à l'article L 521-6-1. Cependant le législateur permet de rechercher un accord "visant à améliorer la représentativité des conseils communaux", permettant de prendre en compte l'évolution des populations et ainsi une meilleure représentation des communes de moins de 1000 habitants.

Le Conseil Communautaire a rejeté tout projet d'accord local et a, de ce fait, exclu les communes de l'intercommunalité à se prononcer.

Le Conseil Municipal de Noyers, à l'unanimité :

- proteste contre la décision du Conseil Communautaire

- demande au Conseil Communautaire de revoir sa position.

• **ORGANISATION DES FESTIVITES DU 14 JUILLET ORGANISEES PAR LA MUNICIPALITE :**

Un rappel est fait sur l'organisation et la prise en charge des festivités par la commune à l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet qui se déroulera le samedi 13 juillet 2019 :

- ✚ 17h00 : jeux pour tous.
- ✚ Verre de l'amitié offert de la municipalité.
- ✚ 19h00 : Repas complet moules-frites : 14€ pour adulte et 6 € poulet-frites pour enfant (inscription auprès de la Mairie indispensable). Ambiance musicale assurée par Mady Musette qui est déjà intervenue pour le repas des Aînés.
- ✚ 22h30 : retraite aux flambeaux.
- ✚ 23h00 : feux d'artifice au centre bourg (stationnement parking Raffard).
- ✚ l'animation de la soirée et du Bal sera assurée par Mady Musette.

• **INFORMATIONS DIVERSES :**

- ✓ Monsieur le Maire rappelle les décisions déjà votées et mises en place, suite au transfert à la C.C.F.G. pour la fourrière animale et le report du transfert en 2026 pour l'eau et l'assainissement.
- ✓ Monsieur le Maire informe sur le parcours de randonnée organisé dans le cadre du PLUi.
- ✓ Monsieur le Maire informe sur :
 - les orientations de la commune concernant le fauchage raisonné et l'aménagement de certains espaces communaux : engazonnement du cimetière, entretien des espaces verts... (Sujet suivi d'un débat).
 - le projet de réalisation du traditionnel livret de présentation des différentes communes, réalisé par l'Office de Tourisme de Lorris pour les communes du Pays de Lorris, avant le transfert de la gestion du tourisme à la C.C.F.G. La réalisation dudit livret sera à la charge des communes concernées.Après débat, Monsieur le Maire annonce qu'il fera parvenir, à chaque conseiller, l'esquisse du projet dès qu'il en aura possession.
- ✓ Madame Marie-Annick MARCEAUX fait un point sur l'organisation de la Fête de la Musique et rappelle les engagements de chacun tant au niveau des membres du Conseil que ceux de l'A.P.N.
- ✓ Madame Marie-Annick MARCEAUX invite les conseillers à prendre possession des bulletins intermédiaires qui sont à leur disposition, pour la distribution auprès des habitants de la commune.

• **EXPRESSION DES CONSEILLERS :**

- ✓ Madame Danièle GARAVOGLIA fait part des remarques de nucériens concernant le fauchage de l'herbe sur le rond-point. Monsieur le Maire précise qu'il sera effectué fin juin-début juillet.
- ✓ Monsieur Jacques FOUCHER fait état d'observations de nucériens à propos de l'entretien des cimetières et du fauchage communal. Quant à la fréquence du fauchage communal, Monsieur le Maire rappelle son intervention précédente sur le fauchage raisonné et l'aménagement de certains espaces communaux. Après un premier fauchage des bas-côtés des voies communales effectué au printemps, une deuxième période de fauchage est prévue avant début juillet.
- ✓ Madame Angélique BEAUDOIN témoigne de son étonnement quant au financement des projets évoqués par l'Association pour la protection du Patrimoine de Noyers et particulièrement celui concernant les travaux de mise aux normes électriques de l'Eglise. Elle demande pourquoi, alors que l'Eglise appartient à

la commune, cette dernière ne prendrait-elle pas en charge lesdits travaux.

- ✓ Madame Marie-Annick MARCEAUX demande la poursuite des travaux de marquage au sol liés aux stationnements destinés aux personnes à mobilité réduite, sur le parking de la salle Florimond Raffard.

Fin du conseil : 23h05.